Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 955

Artikel: La BCV les jeunes
Autor: Imhof, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011072

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RÉFÉRENDUMS À FRIBOURG ET À YVERDON

Le salaire des chefs

(*pi*) Hasard ou calcul? Le mercredi 7 juin, le Grand Conseil fribourgeois s'étonnait des largesses du Conseil d'Etat en faveur des fonctionnaires (octroi d'un treizième salaire pour tous, sans remise en question d'autres primes) et, ce même jour, quatre députés déposaient à la chancellerie 8000 signatures s'opposant à la revalorisation des salaires des conseillers d'Etat, du chancelier et des juges cantonaux... On se souvient également que les Vaudois refusèrent, à fin 1987, une augmentation du traitement de leurs plus hauts magistrats, alors que les Bernois, plus «généreux», rejetaient à une large majorité, il y a quelques mois, une initiative populaire visant à limiter à 100'000 francs le salaire annuel des membres de leur Conseil exécutif et des fonctionnaires.

Le référendum fribourgeois, si son succès ne surprend guère, ne vise pourtant pas la bonne cible. Tout d'abord parce que les conseillers d'Etat, avec un traitement annuel de moins de 143'000 francs, arrivent en avant-dernière position des 18 cantons entretenant un exécutif à plein temps. Mais surtout, ce sont les arguments des référendaires qui surprennent: ils disent avoir profité de l'affaire des terrains de Beauregard (achat contesté, au prix fort, dans lequel est impliquée la Caisse de pension de l'Etat, dirigée par Félicien Morel) et de la hausse des taux d'intérêt hypothécaire. De manière plus générale, c'est la faiblesse de l'exécutif actuel qui est avancée pour leur refuser une augmentation. Si tel est le cas, le peuple ne peut s'en prendre qu'à lui-même, puisque c'est lui qui élit ses magistrats. Et ce n'est pas en dévaluant une fonction que l'on augmente son attractivité, ni la qualité de ceux qui l'occuperont à l'avenir.

Reconnaissons pourtant que dans cette affaire le Conseil d'Etat n'a pas toujours été d'une grande finesse. En se servant le premier (le treizième salaire n'a été décidé qu'une fois le référendum lancé et devrait permettre au gouvernement d'être augmenté plus tôt) l'exécutif devait s'attendre à ce que les bas salaires protestent et acceptent d'accorder des avantages à leurs chefs après seulement qu'eux-mêmes ont obtenu satisfaction. Quant à la grogne des gagne-petit, elle est bien compréhensible: si Fribourg a fait un incroyable bond économique en avant ces dernières années, chacun n'en a pas également profité. L'électeur a pourtant un moyen plus efficace que ce référendum pour faire réellement changer les choses: renvoyer, lors des élections, les magistrats et les députés qui s'opposent à des réformes sociales profitant aux plus démunis. C'est en effet de la composition politique du Conseil d'Etat, et non du salaire de ses membres, que dépend la nature de ses décisions.

Enfin nul n'a intérêt, pour gérer le succès de la promotion économique, à affaiblir l'Etat face au secteur privé. Or, les salaires des hauts fonctionnaires doivent rester, en principe, en deça de ceux de leurs patrons. Et avec la pénurie actuelle de main-d'œuvre, l'Etat risque bien de se retrouver doté d'une administration sous-qualifiée, alors que l'explosion économique va provoquer de nouveaux problèmes: aménagement du territoire, infrastructures, équipements collectifs, formation, lutte contre les nuisances, etc.

Avec plus de 200'000 habitants depuis peu, Fribourg entre dans le club des «grands» cantons; avec la plus forte croissance suisse de l'emploi (1600 de plus en une année, ou +4.1%) il fait le saut de l'industrialisation à une vitesse qui donne le torunis à certains. Il faudra désormais s'assurer, avant de sabler le champagne, que chacun boit à sa soif. ■

A la limite du code

(*pi*) Les membres d'exécutifs ne jouissent décidément plus du respect de leurs administrés. A Yverdon, le Conseil communal a en effet refusé à ses municipaux à plein temps (seul le syndic est pour l'instant concerné) une prime de réinsertion professionnelle en cas de non-réélection. Et, dans sa lancée, il a amputé un projet instituant une indemnité de départ. Comble de la pingrerie, ce projet fait en plus l'objet d'un référendum communal, lancé par trois citoyens qui estiment qu'*«on ne donne de récompense qu'à de bons élèves»*.

On est à la limite du code: alors que les travailleurs ont droit à trois mois de préavis en cas de licenciement, un syndic qui ne sera pas réélu le 26 novembre (éventuellement plus tard s'il y a deux tours), devra quitter son emploi pour le 31 décembre... Raison pour laquelle les magistrats disposent généralement de retraites confortables. Il s'agit également d'éviter qu'un élu indésirable «s'accroche» à son siège pour des raisons financières.

Dans leur mesquinerie, les conseillers communaux d'Yverdon ont oublié la raison politique de cette «générosité».

PUBLICITÉ

La BCV ❤ les jeunes

(*pi*) Si l'on en croit le légendaire flair de nos banquiers, les jeunes ont de plus en plus d'argent. Ils sont en tout cas sollicités comme jamais, pour ouvrir des comptes et apprendre dès le gymnase ou l'apprentissage à gérer leur pécule ou à emprunter pour assurer leur formation. Si les livrets-jeunesse existent depuis longtemps, la publicité qui les entoure cherche désormais à adopter le langage de ses détenteurs, sans d'ailleurs perdre pour autant un certain ton paternaliste. Alors que l'UBS propose le «compte qui flashe», avec carte «branchée», VISA se lance dans la carte «new look», le Crédit Suisse propose des petits boulots et la SBS assure la location des billets pour les manifestations les plus diverses, du concert rock au ballet, en s'appuyant sur une infrastructure ma foi fort efficace.

La Banque Cantonale Vaudoise n'est pas en reste. En «sponsorisant» le Hot Point Festival, elle cherche elle aussi à s'attirer la sympathie de ces futurs nouveaux riches en puissance que sont les spectateurs de festivals. Elle va même jusqu'à s'adresser directement aux gymnasiens vaudois, par circulaire sur papier à en-tête distribuée dans certains établissements en tout cas, via la direction.

Le ton de cette lettre justifie sa reproduction:

Chère Etudiante, Cher Etudiant,
Si le mois de juin est avant tout connu par le surcroît de travail qu'occasionne la préparation des examens, il annonce aussi l'époque où commencent les festivals de musique en plein air. Cette année, le premier sera le Hot Point Festival qui se déroulera du 15 au 17 juin 1989 au Chalet à Gobet.
Par son action de sponsoring, la Banque Cantonale Vaudoise a soutenu cette manifestation depuis sa création. A cette occasion, notre établissement a décidé de vous offrir la possibilité de vivre la soirée du vendredi 16 juin dans des conditions exceptionnelles:
– accès libre au festival
– réception BCV au bar VIP
– rencontre avec les organisateurs en présence des artistes
Cette offre est réservée aux 100 premières personnes qui nous retourneront la carte-réponse annexée.
Alors, si vous êtes fan de rock, il n'y a pas une minute à perdre: renvoyez-nous votre bon de participation et vous aurez ainsi une chance de recevoir une invitation à cette soirée inoubliable.
Nous vous souhaitons déjà plein succès dans vos examens et espérons vivement avoir la joie de vous rencontrer prochainement dans le cadre du festival Hot Point.
Voilà qui devrait permettre à la BCV de se constituer un fichier à bon compte pour ses futurs envois de publicité... ■

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

La chasse aux pointes

(*jd*) On sait que les Chambres fédérales ne parviennent pas à se mettre d'accord pour reconnaître à la Confédération la compétence de fixer les principes de la tarification de l'énergie. Or la manière dont les tarifs sont élaborés peut influencer la consommation globale et la répartition de la demande dans le temps. Ainsi la ville de Saarbrücke vient d'établir de nouveaux tarifs pour l'électricité dans le but d'inciter les consommateurs à mieux répartir leur demande tout au long de la journée. En effet les pointes de consommation — notamment en fin de matinée — exigent une capacité de puissance importante; si la demande était mieux répartie, les responsables de l'approvisionnement électrique de la ville allemande estiment qu'ils pourraient renoncer à construire l'équivalent d'une centrale de 6000 mégawatts.
Les nouveaux tarifs sont les suivants:
- de lundi à vendredi (20h.-6h.) et les samedi et dimanche: 21 pfennig/KWh.
- de lundi à vendredi (6h.-9h./13h.-20h.): 33 Pfennig/KWh.
- le reste du temps, quand la demande actuelle est la plus forte: 46 pfennig/KWh.

Ces nouveaux tarifs ne rapporteront pas un sou supplémentaire aux services industriels; seule la distribution du coût total de la consommation a été modifiée. Conscients que le prix de l'énergie est encore trop bas pour induire un comportement économique des consommateurs, les SI ont imaginé une expérience-pilote: 300 ménages sont équipés d'un appareil électronique qui contrôle en continu la consommation d'électricité, indique le tarif en vigueur et le coût d'utilisation des différents appareils ménagers.
(Information tirée du *Tages Anzeiger*.) ■

Chronique nucléaire

(*jd*) La consommation d'énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) produit du gaz carbonique qui se concentre partiellement dans l'atmosphère. Combiné à d'autres émissions produites par les activités humaines, le CO_2 contribue à ce qu'on appelle «l'effet de serre», c'est-à-dire à un lent réchauffement de la planète. Le fait est maintenant incontestable. Le risque d'une catastrophe climatique fait relever la tête aux partisans de l'énergie nucléaire: l'Action pour une politique énergétique raisonnable exige la construction rapide de nouvelles centrales et la simplification de la procédure d'autorisation.
A l'analyse, ce soudain souci écologique ne tient pas: l'énergie nucléaire fournit aujourd'hui environ 8% seulement de l'énergie finale en Suisse. Pour diminuer de 10% les émissions de CO_2, il faudrait doubler le parc nucléaire actuel. Plutôt que de multiplier les risques à court et à long terme (déchets), la seule attitude vraiment raisonnable consiste à diminuer la consommation d'énergies fossiles par une utilisation plus rationnelle et, accessoirement, par le recours à des énergies renouvelables. Le groupe d'experts sur les scénarios énergétiques a montré, il y a plus d'un an déjà, que ce choix est techniquement et économiquement possible. Ne manque que la volonté politique de le faire.
Pour l'heure, la Suisse continue de s'assurer une livraison d'électricité d'origine nucléaire de l'étranger: ainsi la société Atel (Aar-Tessin) — qui exporte 60% de sa production — a investi 446 millions de francs en 1988 pour des droits de livraison de la part d'Electricité de France et prévoit des investissements de plus de 500 millions dans le même but au cours des prochaines années. ■

COURRIER

Et les travailleurs

Que la CANES se préoccupe des nouveaux statuts de Nestlé, rien de plus normal; mais est-ce bien à DP — par la plume d'Yvette Jaggi de réclamer l'abolition de la féodalité dans les conseils d'administration?
C'est une partie seulement de la vie de Nestlé qui se passe là. Faut-il rappeler qu'il y a d'autres facteurs de production que le capital? Les 200'000 salariés de Nestlé n'ont pas toujours droit à autant d'égards que les 200 actionnaires réunis dans la CANES. Or les OPA et autres raids ont souvent des conséquences... raides pour les travailleurs. N'est-ce pas dans les relations entre l'entreprise et ses travailleurs ou leurs syndicats qu'il faudrait souhaiter plus de démocratie et de transparence? L'image du peuple souverain utilisée par Yvette Jaggi me semble, dans la tradition socialiste et démocratique, s'appliquer plutôt aux travailleurs qu'à l'assemblée générale des actionnaires. Il serait dommage que DP se laisse à son tour séduire par le «capitalisme populaire» et les discours boursiers.

Marianne Enckell, Lausanne

(réd) *Précisons que la CANES ne défend pas les intérêts des actionnaires par souci financier, mais pour assurer à ceux-ci un droit de regard sur les activités de l'entreprise, notamment en ce qui concerne ses relations avec les pays en voie de développement. Son action nous semble donc être complémentaire de celle des syndicats.*